

# Compte Administratif 2024

*Présentation pour le conseil municipal du 10 avril 2025*

# Section d'investissement

## Dépenses

Sur les prévisions budgétaires 2024 d'un montant de **14 314 036,47 €**, les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de **8 909 310,38 €**, soit 62,24 %.

Ces dépenses comprennent :

- ✓ les mandats émis sur 2024 : **7 963 018,99 €**
- ✓ les restes à réaliser : **946 291,39 €** (qui figureront au budget primitif 2025 en plus des nouvelles inscriptions).

Toutefois, pour respecter la règle de vote du budget en équilibre, il convient de présenter une dépense « fictive » qu'il n'est pas prévu de réaliser afin de mettre en réserve l'excédent financier reporté de l'année précédente destiné à financer des dépenses l'année n+1. Ainsi, sur le budget 2024, au chapitre 21 « immobilisations corporelles (sauf réserves foncières) » sur environ 792 277,47 € inscrits, 708 081,23 € correspondaient à cette réserve.

Déduction faite de cette somme, le montant des prévisions budgétaires d'investissement est de **13 605 955,24 €** soit un taux de réalisation par rapport aux prévisions de **65,48%**.

### Eléments principaux à noter :

Les dépenses d'équipement ont été de 6 905 891,70 € mandatées et 946 291,39 € de RAR, soit un total de 7 852 183,09 €.

Parmi les éléments principaux, nous pouvons noter les dépenses suivantes :

→ Opération n°13 « bâtiments scolaires » : 168 834,64 € (23 814 € de mobilier et projet NEFLE, une 1<sup>ère</sup> partie du remplacement des chaudières à l'école Flora Tristan (coût total 87 016 €), Remplacement chaudière école élémentaire Paul Langevin - reliquat 2023 (56 586 €), etc.

→ Opération n°17 « nouveau gymnase » : 6 754,37 € (Fin des travaux du gymnase)

→ Opération n°18 « école de musique » : 9 210,92 € (achat de matériel musical, dont un violon cassé par un usager et remboursé par son assurance).

→ Opération n°22 « Agriparc - ferme du moulas » : 102 113,04 € (50 875 € de remplacement de la couverture, 26 769 € de travaux de mise en conformité, 19 086 euros d'études sur le montage juridique du projet).

→ Opération n° 54 « voirie » : 1 732 884,50 €

► 1 387 264 € pour l'Attribution de Compensation Investissement versée à l'Agglo, pour la réalisation de travaux en plus de l'enveloppe du « droit de tirage » (route d'ox, reliquat place libération, Chemin du Fourtané)

► 11 200 € pour Travaux de branchement électrique (ENEDIS)

► 327 858 € de participation communale des travaux d'éclairage public et de réseau électrique (SDEHG)

→ Opération n°60 « équipement des services » : 106 117,95 € (mobiliers locaux de la PM et équipements, matériel médiathèque, matériel ST, matériels équipements sportifs, achat véhicule trafic et véhicule PM, etc.).

→ Opération n°62 « informatique et téléphonie » : 98 895,12 € (licences Microsoft, logiciel gestion cimetière, matériel projet NEFLE, matériel informatique)

Envoyé en préfecture le 11/04/2025  
Reçu en préfecture le 11/04/2025  
Publié le  
Adobe licences antismam, licences acquisition copieurs  
Bergier LEVAILLANT  
ID : 031-213105471-20250410-DEL2025\_2\_09-DE

→ Opération n°65 « patrimoine communal » : 299 052,63 € (plantations, Travaux églises, Travaux régénération terrain de foot honneur pour 27 360 €, Travaux d'aménagement des locaux de la police municipale pour 158 678 €, etc.)

→ Opération n°66 « 3<sup>ème</sup> groupe scolaire » : 4 263 724,30 € (maîtrise d'œuvre, travaux du 3<sup>eme</sup> groupe scolaire)

- Les dépenses de remboursement du capital des emprunts ont représenté environ 346 304.93 €.
- Les opérations d'ordre sont des opérations purement comptables qui ne donnent pas lieu à une dépense ou une recette réelle, et qui s'équilibrent soit à l'intérieur d'une section, soit entre les sections de fonctionnement et d'investissement.

→ chapitre 041 « opérations patrimoniales », à l'intérieur de la section : intégration des avances de travaux en cours à une immobilisation.

→ chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : amortissements et travaux en régie.

- Autres remarques :

Les travaux d'effacement de réseau et d'éclairage public sont quant à eux réalisés par le SDEHG, payés par la commune via un fonds de concours d'investissement, et imputés sur la même opération n°54 « voirie ».

Il n'y a donc pas lieu d'avoir une opération spécifique au budget.

## Recettes

Sur les crédits votés en recettes d'investissement d'un montant de 9 528 447,23 € (hors report du solde d'exécution de n-1), la commune a encaissé **4 744 319,41 €**, soit 49.79 % des prévisions budgétaires 2024.

Ce montant inclus :

- ✓ les titres émis sur l'exercice 2024 : **2 755 797,20 €** (dont 1 051 707,80 € d'opérations d'ordre),
- ✓ les restes à réaliser : **1 988 522,21 €** (qui figureront au budget primitif 2025 en plus des nouvelles inscriptions).

Toutefois, déduction faite du virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) qui ne s'exécute pas d'un montant de 4 258 074.52 €, le taux de réalisation est de 90.02 %.

### Eléments principaux à noter :

- Pour les subventions :

→ Pour le 3<sup>ème</sup> Groupe Scolaire : 300 000 euros de DETR, 150 000 euros de DSIL et 900 000 euros du Contrat de territoire notifié et engagés en RAR. Il a été versé 180 000 euros issu de l'Etat et 810 000 euros issu du Conseil Départemental en 2024.

→ Pour le terrain de foot à 5 : 36 800 euros de l'ANS et 30 000 euros du FAFA notifiés et engagés en RAR. Il en a été versé 20 040 euros en 2024.

→ Pour l'aménagement des locaux de la Police Municipale : 76 119 euros notifiés de l'Etat (Fond vert) engagés en RAR. Il en a été versé 22 875,70 euros en 2024 ;

→ Pour le gymnase : 300 000 € de l'Etat notifiés dont 150 000 euros titrés en 2023 et 150 000 engagés en RAR, 300 000 € notifié de la Région dont 205 987.09 euros titrés en 2023 et 94 012.91 € engagés en RAR et 300 000 euros du Conseil départemental notifiés et engagés en RAR.

- Pour les emprunts :

Néant.

- Pour les dotations, fonds divers et réserves :  
→ FCTVA : représente 16,404% du montant TTC des travaux d'investissement  
montant est de 520 994,13 euros

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

Berges Levébault

ID : 031-213105471-20250410-DEL2025\_2\_09-DE

→ article 1068 : représente l'affectation du résultat de Fonctionnement de 2023 pour financer la section d'Investissement en 2024. Ce montant doit à minima couvrir le déficit constaté sur la section d'Investissement en n-1 (besoin de financement), mais en l'occurrence la section d'investissement était en excédent, ce montant a donc été décidé librement par le conseil municipal.

→ Taxe d'Aménagement : 145 714,57 €.

Montant en baisse par rapport à 2023 (168 496 €).

Les années précédentes les recettes ont été de 740 000 € en 2022, 1 116 000 € en 2021, 808 000 € en 2020, 915 000 € en 2019, 475 000 € en 2018.

## Résultat

Le résultat d'investissement comprend le résultat de l'exercice auquel il faut ajouter le résultat antérieur, inscrit au budget primitif au 001 en dépense ou en recettes selon qu'il s'agisse d'un excédent ou d'un déficit, soit :

- ✓ Résultat de l'exercice : déficit de **- 5 207 221,79 €**
- ✓ Excédent antérieur : 4 785 589,24 €
- ✓ **Résultat cumulé : déficit de -421 632,55 €**

A ce résultat, il convient d'ajouter les restes à réaliser en dépenses et recettes, afin de déterminer le besoin de financement de la section d'investissement qui sera couvert, en cas de déficit, par l'excédent de fonctionnement.

- ✓ Le total des restes à réaliser fait apparaître un excédent de **1 040 230,82 €**.

Le résultat de la section d'investissement est donc excédentaire de 618 598,27 €.

Il n'est donc pas obligatoire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en section d'investissement, mais cela pourra être fait à la libre appréciation du Conseil Municipal.

# Section de fonctionnement

## Dépenses

Sur les **11 799 020 €** de dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2024, il a été émis des mandats et rattachements de charge à hauteur de **6 672 742,03 €**, soit 56,55 % des prévisions. Ce montant inclus les charges rattachées pour un montant de 168 073,11 €, correspondant aux engagements de l'exercice pour lesquels les factures seront reçues et payées sur l'exercice 2025.

Toutefois, déduction faite du virement à la section d'investissement, qui ne s'exécute pas, d'un montant de 4 258 074,52 €, le taux de réalisation est de 88,49 %.

Avec les charges rattachées, les dépenses réelles de fonctionnement s'élevaient en 2023 à 6 377 884,34 €, ce qui représente une hausse de 4,63 %.

Ci-dessous l'évolution des dépenses par chapitre depuis 2019 :

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution 2024/2023
11	Charges à caractère général	1 067 780,25 €	897 530,49 €	1 063 002,18 €	1 186 492,21 €	1 468 664,04 €	1 642 128,21 €	11,81%
12	Charges de personnel	2 807 605,11 €	2 897 554,60 €	3 139 565,07 €	3 478 363,94 €	3 753 290,88 €	3 942 217,79 €	5,03%
14	Atténuations de produits	376 102,93 €	234 550,00 €	240 158,00 €	263 060,28 €	247 568,25 €	60 631,79 €	-75,51%
65	Autres charges de gestion courante	428 867,19 €	466 122,98 €	487 064,30 €	564 403,07 €	543 949,29 €	534 892,81 €	-1,66%
66	Charges financières	20 118,43 €	15 259,96 €	13 719,37 €	21 557,66 €	102 706,91 €	101 893,83 €	-0,79%
67	Charges exceptionnelles	69 377,50 €	16 465,91 €	348,75 €	0,00 €	1 623,81 €	518,43 €	-68,07%
68	Provisions	-	-	8 300,00 €	0,00 €	0,00 €	50 509,73 €	-
42	Opérations d'ordre entre sections	260 716,18 €	939 176,09 €	383 468,15 €	238 046,34 €	260 081,16 €	339 949,44 €	30,71%
	Total dépenses réelles de fonctionnement	5 030 567,59 €	5 466 660,03 €	5 335 625,82 €	5 751 923,50 €	6 377 884,34 €	6 672 742,03 €	4,62%

### Éléments principaux à noter :

→ Chapitre 011 « charges à caractère général » : + 173 464,17 €.

Coûts supplémentaires sur :

- On constate une augmentation sensible de l'ensemble des comptes lié notamment à l'inflation de l'année 2024.
- Les consommations d'eau et d'assainissement ont augmenté de 17 210 euros
- L'assurance dommages ouvrages du 3<sup>ème</sup> groupe scolaire est la principale augmentation du chapitre (56 839,60 €)
- Contrats de prestations de services + 22 440 €
- Les frais de transports ont augmenté de 11 107 €
- Les contrats d'assurances ont augmenté de 6 894 €
- Entretien et réparation de bâtiment : + 17 004 € environ
- Frais de contentieux : + 10 638 €

**Coûts inférieurs sur :**

- Les achats d'énergie ont diminué de -51 241 € (Électricité : +16 596 €)
- Frais de location mobilière : - 10 000 € environ lié à l'arrêt de la location des copieurs

→ chapitre 012 « charges de personnel » : + 188 926,91 € (+275 000 € en 2023)

L'effectif de la mairie au 31 décembre 2024 est de 123 agents, dont 40 agents contractuels.

Cette augmentation financière est due à des mesures règlementaires (augmentation du point d'indice de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023 impactant le budget 2024 sur une année pleine, avancement d'échelon, augmentation de 5 points d'indice à tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024...), au paiement sur une année complète d'agents recrutés en cours d'année 2024 sur de nouveaux postes, Recrutement d'un agent au service RH à compter de septembre, Recrutement d'un policier municipal à compter de septembre, Le remplacement des agents en arrêt maladie.

Les mutations et départs à la retraite de 2024 ont par ailleurs entraînés des « économies » sur les périodes de transition entre leurs départs et l'arrivée de leurs successeurs.

→ chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : -9 341,48 €,

Il s'agit surtout de baisse des contributions aux syndicats (notamment au SIVOM SAGE).

→ chapitre 66 « charges financières » : + 818 €

## Recettes

Sur les **7 265 444,11 €** de recettes inscrites au budget primitif 2024 (hors reprise de l'excédent antérieur), il a été émis des titres à hauteur de **7 963 563,57 €** (y compris les rattachements), soit 109,60 % des prévisions.

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution 2024/2023
2	Excédent antérieur reporté	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	3 713 870,38 €	4 533 575,89 €	22,07%
13	Atténuation de charges	107 939,04 €	59 799,56 €	72 569,79 €	171 597,74 €	166 135,55 €	167 108,09 €	0,59%
70	Produit des services	884 612,13 €	709 731,16 €	724 936,46 €	841 102,34 €	823 208,57 €	942 261,01 €	14,56%
73	Impôts et taxes	3 799 505,37 €	3 942 265,65 €	4 382 668,10 €	4 356 318,97 €	4 628 603,80 €	5 010 243,66 €	8,25%
74	Dotations et participations	1 310 858,81 €	1 407 929,35 €	1 461 473,88 €	1 557 428,37 €	1 546 959,20 €	1 808 305,89 €	17,61%
75	Autres produits de gestion courante	12 893,45 €	4 632,91 €	3 013,13 €	13 844,08 €	15 917,52 €	32 145,35 €	101,95%
76	Produits financiers	4,57 €	0,00 €	2,62 €	2,85 €	4,56 €	7,07 €	55,04%
77	Produits exceptionnels	19 933,73 €	12 032,47 €	38 309,24 €	2 251,73 €	16 192,87 €	500,00 €	-96,91%
78	Reprises sur amortissements et provisions				5 424,80 €	0,00 €	1 992,50 €	-
042	Opérations d'ordre entre sections						64 €	-

Total recettes de fonctionnement	8 723 844,68 €	9 373 835,78 €	9 351 480,92 €	9 447 970,88 €	Envoyé en préfecture le 11/04/2025 Reçu en préfecture le 11/04/2025 à 14:53 Publié le 11/04/2025 à 14:53 ID : 031-213105471-20250410-DEL2025_2_09-DE
Total recettes hors 002	6 223 844,68 €	6 873 835,78 €	6 851 480,92 €	6965793,88 €	Bleuet Levial

### Eléments principaux à noter :

→ Chapitre 002 « excédent antérieur reporté » : politique appliquée à Seysses de conserver en réserve de Section de Fonctionnement l'excédent (4 533 575,89 €) et de financer la section d'investissement en adaptant le montant à imputer à l'opération d'ordre du chapitre 023 « virement à la section d'Investissement ».

→ Chapitre 013 « atténuation de charges » : + 972,54 €

Remboursement d'assurance pour les arrêts en accident de travail qui se maintient à un niveau très haut.

→ Chapitre 70 « produit des services » : + 119 850,44 €

remboursement mise à disposition CCAS, remboursement mise à disposition du personnel Muretain Agglo plus important (pour le service voirie le montant remboursé est prélevé sur le droit de tirage), remboursement pour l'école de musique des 3 autres communes, remboursement de frais sur les fourrières de véhicules (frais à payer par la commune quand les propriétaires ne récupèrent pas leur véhicule, on leur refacture).

→ Chapitre 73 « impôts et taxes » : + 381 639,86 €

- + 275 082 € impôts et taxes (augmentation des bases de 3,90%),
- - 52 477 € taxe additionnelle sur les droits de mutation.
- + 21 991,02 € de Dotation de Solidarité Communautaire
- + 124 007 € de Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

→ Chapitre 74 « dotations et participations » : + 261 346,69 €

- + 49 318 € DGF (Dotation forfaitaire, DSR, DNP),
- + 76 378 € autres subventions : subvention PAJ et Seystival du Conseil départemental et de la CAF
- + 16 067 € de dotation de recensement
- + 36 326 € de filet inflation 2023.

→ Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : + 16 227,83 €.

Locations des salles et des bennes et 13 385,18 € de remboursement ENGIE lié à un trop payé

## Résultat

Le résultat de la section de fonctionnement est composé du résultat de l'exercice auquel il faut ajouter le résultat antérieur reporté inscrit au budget primitif au 002, en recettes s'il s'agit d'un excédent ou en dépenses en cas de déficit.

- ✓ La section de fonctionnement fait apparaître un excédent pour l'exercice 2024 de **1 289 885,54 €**
- ✓ L'excédent antérieur reporté est de 4 533 575,89 €.

**Le résultat de fonctionnement cumulé est donc pour 2024 de 5 823 461,43 €.**

Ce résultat doit être affecté conformément aux articles R2311-11 et R2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient de couvrir obligatoirement le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement par une recette au compte 1068.

Toutefois, le résultat de la section d'investissement est cette année excédentaire, il n'y a donc pas de montant à affecter obligatoirement. Cela pourrait être prévu à la libre initiative du conseil municipal, mais il est proposé pour cette année de laisser la totalité de ce résultat en report en section de fonctionnement.

- ✓ Affectation au 1068 pour couvrir le déficit d'investissement : 0 €.
- ✓ Report du solde en section de fonctionnement au 002 : 5 823 461,43 €

- ✓ Comme ce solde était de 4 533 575,89 € au CA 2023, cela signifie que nos réserves en fonctionnement ont été augmentées de 1 289 885,54 € (pas d'utilisation pour affectation du résultat en investissement). En outre, l'excédent de fonctionnement de l'année 2023 ayant été de 819 705,51 €, cela signifie qu'il est en hausse en 2024 de 470 180,03 €, soit + 57,36 %.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025  
Reçu en préfecture le 11/04/2025  
Publié le 11/04/2025  
Berger-Levrault  
ID : 031-213105471-20250410-DEL2025\_2\_09-DE